



BROCANTE

QUARTIER SAINT-LOUIS



DIMANCHE 5 MAI

Place Maurice-Evrard - 9h à 18h

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 11 février au vendredi 12 avril

DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

(conditions d'inscription et bulletin : www.carrieres-sous-poissy.fr)

Restauration sur place – Infos+ : Service Culture au 01 34 01 19 30





Les inscriptions sont ouvertes du lundi 11 février au vendredi 12 avril dans la limite des places disponibles.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1° Le dossier devra être complet et comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- La copie recto-verso de la pièce d'identité
- Le paiement par chèque à l'ordre de la Régie des Recettes

Il devra être adressé par voie postale ou déposé à l'attention de Monsieur le Maire à l'Espace Louis-Armand – 142 rue Louis-Armand – 78955 Carrières-sous-Poissy

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ.

2° Attribution de votre emplacement :

- Les exposants souhaitant obtenir des emplacements côte à côte doivent impérativement transmettre leur dossier ensemble.
- Les emplacements seront attribués par ordre de réception des dossiers, aucune demande de modification d'emplacement ne pourra être acceptée.
- Le courrier comprenant votre numéro d'emplacement vous sera envoyé au plus tard le lundi 29 avril 2019. Si vous ne recevez pas votre courrier d'emplacement, merci de contacter le service Culture au 01 34 01 19 30.

L'inscription à la brocante vaut acceptation du règlement applicable aux exposants, disponible sur demande ou sur le site internet de la ville www.carrieres-sous-poissy.fr

Service communication de Carrières-sous-Poissy – 2019 - 01 34 01 19 30. Ne pas jeter sur la voie publique.

BULLETIN D'INSCRIPTION « BROCANTE SAINT-LOUIS » DIMANCHE 5 MAI 2019

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Né(e) le : / / à : département : Pays :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Email : @

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : / / par N° d'immatriculation du véhicule :

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- > Ne pas être commerçant(e)
- > Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- > Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)
- > Avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter

RÈGLEMENT :

Tarif emplacement : 8 € les 2 mètres linéaires et 4 € le mètre linéaire supplémentaire

Nombre de mètres réservés : mètres, soit €

- Chèque à l'ordre de la Régie des Recettes
- Espèces

Fait à le / / 2019

Signature :